

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 09.87.12.40.05

messagerie : montigny-le-chartif@bbox.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
11 février 2019**

Convocations adressées le sept février 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, HUET Jean-Paul, Madame JULIEN Annie, Messieurs BEAUVAIS Jean-Pierre, BOUILLON Jean-Philippe, Mesdames SEVESTRE Maryline, SAISON Nadine, DEROIN Brigitte. GUEGAN Simone.

Absents excusés : Monsieur DESCHAMPS Pascal donne pouvoir à M. FAUQUET Joël , M. ROBIN Jean-Paul, M. AUGER Eric ,Mme JAUNEAU Isabelle.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : Madame SAISON Nadine.

Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme intercommunal.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche est en cours d'élaboration.

Ce document de planification pour les années à venir sera composé notamment des pièces suivantes :

- Rapport de présentation
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Documents graphiques (dont le plan de zonage)
- Règlement écrit

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui correspond au projet politique doit faire l'objet d'un débat au sein de chaque conseil municipal. Ce débat, conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, porte sur les orientations générales.

Le PADD a fait l'objet d'une présentation lors d'un comité de pilotage le 28 mai 2018 et a été présenté aux personnes publiques associées au mois de juillet 2018.

Le débat au sein de chaque conseil municipal permettra d'enrichir le document. De plus, il permettra de justifier les pièces opposables aux tiers (plan de zonage et règlement écrit) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme futures.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le PADD définit :

- 1- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de paysage, de protections des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protection ou de mise en bon état des continuités écologiques
- 2- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal.

Les orientations générales du PADD définies par le comité de pilotage portent sur trois axes, déclinées de la façon suivante :

AXE 1 : Assurer le développement économique et démographique de la Communauté de Communes

- 1- Localiser les futurs logements, permettant le maintien du nombre d'habitants et l'accueil d'une nouvelle population dans les centralités du territoire (communes centres et bourgs prioritairement)
- 2- Assurer le développement économique du territoire (zone de grande capacité d'Illiers-Combray/Blandainville ; zones d'activités existantes à valoriser ; création de nouvelles zones artisanales ; développement de la fibre optique)
- 3- Maintenir les équipements de proximité (commerces et services publics)

AXE 2 : S'appuyer sur l'Eure et le Loir pour mettre en valeur les paysages naturels et bâtis

- 1- Mettre en œuvre une trame verte et bleue à partir des corridors écologiques que sont l'Eure et le Loir (vallées de qualité à mettre en valeur, préservation des boisements et forêts)
- 2- Préserver le caractère rural de la Communauté de Communes (espaces agricoles à maintenir ; architecture rurale à préserver)
- 3- Mettre en valeur le bâti (vues lointaines, centres villes historiques, patrimoines remarquables, fermes et longères)

AXE 3 : Assurer l'accessibilité du territoire

- 1- Renforcer la place de la Communauté de Communes dans le département (accessibilité à maintenir, intermodalités autour des gares, covoiturage et développement des modes de déplacement doux)
- 2- Intégrer la problématique transport dans les projets locaux (liaisons douces, transports...)

Après cet exposé, le maire déclare le débat ouvert :

DEBAT

Le Conseil Municipal, après le débat,

- prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

- et demande que soient mentionné dans le projet les points suivants :
- 3 logements à loyers modérés existent sur le bourg de Montigny le Chartif et ne sont pas mentionnés à la page 9.
- la commune de Montigny-le-Chartif est rattachée au SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou, ce SICTOM n'est pas mentionné à la page 20 .
- Dans le paragraphe suivant " Les communes de Montigny-le-Chartif et de Mottereau non concernées par les dispositions du SCoT participent également à la lutte contre la consommation foncière" mais les superficies mentionnées dans le texte sont inversées entre Mottereau et Montigny-le-Chartif, il a lieu de rectifier cette erreur et revoir le plan de zonage.
- Pour ce qui est des résidences secondaires , cette situation de fait n'a pas à pénaliser des communes dans leur développement et ce paragraphe ne présentant aucun intérêt devrait être retiré du projet .(dél. N° 2019003)

Présentation de divers devis

Budget l'eau

Renforcement de la distribution de l'eau à la Pépinière

Lors de la dernière session , il a été proposé le renouvellement de la canalisation d'eau potable située entre Beauchêne et La Pépinière , le devis présenté par l'entreprise CHARLES TRAVAUX s'élève à 42 432.46 € HT .

Après en avoir délibéré , Le Conseil Municipal approuve ces travaux , charge et autorise Monsieur Le Maire à lancer le marché après attribution de subventions.

Pour le renouvellement du réseau d'eaux dans la rue de Nogent et la rue d'Illiers , l'entreprise CHARLES a présenté un devis s'élevant à 84 204.26 € HT, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce projet en 2019. (dél. N°2019004).

Budget communal

Allées dans le cimetière

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau cimetière , il est proposé de poursuivre la création d'allées , la proposition de l'entreprise PIGEON s'élève à de 15 583.48 € comprenant le terrassement , géotextile et bordurette sur 335 m².

Le Conseil Municipal approuve ces travaux et charge et autorise le Maire à publier le marché.(dél. N°2019005)

Rénovation de la cuisine de la salle polyvalente

Lors des précédentes sessions, il a été décidé de rénover la partie cuisine et les pièces annexes de la cuisine en particulier les sols , l'isolation et la remise aux normes électriques pour proposer une cuisine plus fonctionnelle répondant aux règles d'hygiène , M. le Maire a contacté des entreprises pour établir des devis dans divers corps de métier.

L'opération de rénovation de la salle polyvalente s'établit ainsi :

Réfection du sol de la cuisine :

Devis SARL DALIBARD 8 302.51 € HT

Réfection du sol du local rangement:

Devis SARL DALIBARD 8 336.50 € HT

Réfection du sol de l'entrée :

Devis SARL DALIBARD	4 833.25 € HT
Fourniture et pose cloison , plafond , Travaux d'isolation ,	
Devis de HERMAN Philippe	6 309.28 € HT
Projet d'aménagement de la cuisine :	
Devis de FRICOM :	8 470.00 € HT
Remise aux normes électriques :	
Devis de Carrara Frédéric	<u>3 412.48 € HT</u>
	39 664.02 € HT

Après en avoir délibéré , le conseil Municipal approuve ces travaux de rénovation dans la salle polyvalente et autorise et charge M. le Maire à lancer les marchés. *(dél. N°2019007)*
M. le Maire rappelle que l' Armoire de rangement de la vaisselle d'un montant de 2 686.00 € HT de FRICOM a été commandée ainsi que les couverts neufs pour un montant de 2 143.30 € TTC auprès de 2M équipements.

Rénovation du commerce

Comme convenu précédemment lors des dernières réunions , M. le Maire a sollicité des devis auprès de divers corps de métier en vue de rénover le commerce en particulier les sols , l'isolation et le changement de la poutre porteuse du bar.

Le projet de rénovation s'établit ainsi :

Réfection des sols de la salle du restaurant :	
Devis SARL DALIBARD	15 148.25 € HT
Démolition et remise à neuf du plancher du bar:	
Devis SARL DALIBARD	9 297.75 € HT
Changement des fenêtres du restaurant :	
HERMAN Philippe :	1 088.10 € HT
Fourniture et pose de plaque et isolation :	
HERMAN Philippe :	9 182.44 € HT
Installation d'une plonge :	
Devis de FRICOM	2 858.00 € HT
Chauffage :	
Dany DEMAIS	2 220.00 € HT
Remise aux normes électriques :	
CARRARA Frédéric :	<u>2 683.48 € HT</u>
TOTAL :	42 478.00 € HT

Le Conseil municipal approuve le projet , et charge et autorise le Maire à consulter des entreprises sous réserve de l'attribution de subventions.*(dél. N°2019011)*

Réfection de la toiture du garage de l'école

Monsieur le Maire fait part de l'état de vétusté du garage de l'école avec des risques de chute de tuiles dans la cour de l'école de ce fait, il y a urgence à intervenir sur la toiture.

L'entreprise AVELINE de Chassant a présenté un devis pour la réfection de cette toiture d'un montant de 3 878.10 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , approuve les travaux de toiture.

Réfection de la toiture sur l'église

Monsieur le Maire expose la nécessité d'effectuer des travaux de réfection sur la toiture au dessus du Chœur de l'église sur 4 mètres .

L'entreprise AVELINE de Chassant a présenté un devis pour la réfection de cette toiture d'un montant de 3 764.20 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , approuve les travaux de toiture.

Demande de subventions,

Travaux de renforcement du réseau d'eau potable

Le renouvellement de la canalisation d'eau potable située entre Beauchêne et La Pépinière étant approuvé , le devis présenté par l'entreprise CHARLES TRAVAUX s'élève à 42 432.46 € HT .

Il a lieu de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du département .

Le plan de financement s'établit ainsi :

- subvention DETR 20 % :	8 486.50 €
- subvention départementale 20 % :	8 486.50 €
Autofinancement :	<u>25459.46 €</u>
	42 432.46 € (dél. N°2019004)

Supervision des installations d'eau potable et d'eaux usées de la commune

M. le Maire propose que la commune s'équipe d'un poste de supervision de marque SOFREL type PCWin 2 afin de collecter les données d'exploitation du réseau d'eau potable et d'assainissement .Il est nécessaire d'installer toutes les fonctionnalités nécessaire à la connexion à distance et à la gestion des nouvelles communications IP en remplacement des lignes RTC.

L'entreprise MARTEAU (spécialisée en hydraulique et électricité) sis à ORLEANS propose la fourniture et l'installation d'un logiciel de supervision , d'un poste informatique, des serveurs de télécommunication le report d'alarme :le devis cette prestation s'élève à de 10 000 euros HT.

Après en avoir délibéré , Le Conseil Municipal:

- approuve l'installation de cet équipement ,
- charge et autorise M. le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau LOIRE-BRETAGNE.

Le plan de financement s'établit ainsi :

- Conseil Départemental :	2 000 €
- Agence de l'eau :	3 000 €
- Autofinancement :	<u>5 000 €</u>
	10 000 € (dél. N°2019015).

Cimetière

Le projet pour l'aménagement d'allées au cimetière pour un montant de 15 583.48 € étant approuvé et sera inscrit au budget 2019, il y a lieu de solliciter des aides.

A cet effet , la commune sollicite auprès du Conseil départemental une subvention au titre du fonds départemental d'investissement.

Le plan de financement de cette opération s'établit ainsi :

- Subvention départementale FDI :	4 675.04 €
- Autofinancement :	<u>10 908.44 €</u>
TOTAL :	15 583.48 € HT (<i>dél. N°2019005</i>)

Travaux de voirie- Programme 2019

Lors de la session du 31 janvier 2019 , les travaux sur voirie au Guè Chènevotte avec un nettoyage et enduit bicouche pour 5 539.41 € HT selon l'estimation de l'ATD ont été approuvés.

Après examen, Il est proposé de réaliser d'autres travaux d'enrobé sur les voiries suivantes : Ricourt et rue des Connières ;

Selon l'estimation de l'ATD , les travaux à Ricourd sont évalués à 2 522.90 € HT et rue des Connières à 4 335.45 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces travaux d'enrobés pour un montant global de 12 397.76 € HT.

A cet effet, la commune sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour les travaux au Guè Chenevotte , Ricourd et rue des Connières:

Le plan de financement de cette opération s'établit ainsi :

- Subvention départementale FDI :	3 719.33 €
- Autofinancement :	<u>8 678.43 €</u>
TOTAL :	12 397.76 € HT

Ces travaux seront inscrits au budget primitif 2019.(*dél. N°2019008*)

City Parc

Lors de la session du 27 novembre dernier , le Conseil a approuvé l'aménagement d'un city Parc d'un montant global de 45 280.66 € HT qui sera inscrit au budget primitif de 2019.

De ce fait , il a lieu de solliciter une subvention au titre du Fonds départemental d'investissement pour cet aménagement

Le plan de financement de cette opération s'établit ainsi :

- Subvention départementale FDI :	13 584.20 €
- Subvention CAF :	10 000.00 €
- Autofinancement :	<u>21 696.46 €</u>
TOTAL :	45 280.66 € HT (<i>dél. N°2019006</i>)

Rénovation de la salle polyvalente

Le montant global des travaux de rénovation de la salle polyvalente s'établit à 39 664.02 € HT .A cet effet il a lieu de solliciter une subvention au titre de la DETR au taux de 20 % et une subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'investissement.

Le plan de financement de cette opération s'établit ainsi :

- Subvention départementale FDI :	11 899.20 €
- Subvention DETR	7 932.80 €
- Autofinancement :	<u>19 832.02 €</u>

TOTAL **39 664.02 € HT**(*dél. N°2019007*)

Rénovation du commerce communal

Le montant global des travaux de rénovation du commerce communal s'établit à 42 478.00 € HT .

A cet effet il a lieu de solliciter des subventions auprès du Conseil départemental au titre du Fonds Départemental d'investissement et auprès de l'Etat au titre de la dotation de Soutien à l'investissement Pubic Local .

Le plan de financement de cette opération s'établit ainsi :

- Subvention départementale FDI : 12 743.00 €
- Subvention de l'Etat : 12 743.00 €
- Autofinancement : 16 992.00 €

TOTAL 42 478.00 € HT

(*dél. N°2019011 pour le FDI et dél. N°2019014 pour la dotation de soutien à l'investissement public local*)

Réfection de la toiture du garage de l'école

L'entreprise AVELINE de Chassant a présenté un devis pour la réfection de cette toiture d'un montant de 3 878.10 € HT.

A cet effet il a lieu de solliciter une subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'investissement.

Le plan de financement de cette opération s'établit ainsi :

- Subvention départementale FDI : 1 163.43 €
- Autofinancement : 2 714.67 €

TOTAL **3 878.10 € HT**(*dél. N°2019012*)

Réfection de la toiture sur l'église

L'entreprise AVELINE de Chassant a présenté un devis pour la réfection de cette toiture d'un montant de 3 764.20 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , approuve les travaux de toiture.

A cet effet il a lieu de solliciter une subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'investissement.

Le plan de financement de cette opération s'établit ainsi :

- Subvention départementale FDI : 1 129.26 €
- Autofinancement : 2 634.94 €

TOTAL **3 764.20 € HT** (*dél. N°2019013*)

Organisations de courses cyclistes

Monsieur Le Maire expose que la commune sera traversée par deux courses cyclistes soit : le Tour d'Eure et Loir le dimanche 19 mai en après midi et les Boucles entre Beauce et Perche le dimanche 24 mars.

Lors de ces manifestations ,il est recherché des signaleurs et des animations.

Informations et questions diverses

Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services .

Arrivé au terme du contrat de 3 ans au premier janvier 2019, la société SEGILOG propose de maintenir ses services pour la cession de droit d'utilisation des logiciels et la prestation d'assistance sur site pour un montant total de 2 210 € HT pour une durée de un an. Le Conseil Municipal autorise le renouvellement du contrat pour une durée de 1 an avec le prestataire SEGILOG et mandate Monsieur Le Maire pour le signer.
(*dél. N°2019009*)

Espaces verts de la station d'épuration

Il faut envisager l'entretien des espaces verts autour de la station d'épuration , M. le Maire est chargé de solliciter un devis à raison de 5 coupes par an .

Le devis pour le contrat d'entretien des espaces verts (stade et rue de Nogent) de l'année 2019 de l'entreprise "Le Jardinier D'Happon" s'élève à 2 760 € TTC.

Comice agricole

Le comice agricole se déroulera à YEVRES le 22 et 23 juin 2019 , habituellement la commune participe financièrement lorsque cette manifestation se déroule sur son canton. Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal attribue une subvention de 400 euros pour cet évènement.(*dél. N°2019016*)

La séance est levée à 22 h 05 et les membres présents ont signé.

<i>FAUQUET Joël Maire</i>		<i>JULIEN Annie</i>	
<i>HUET Jean-Paul</i>		<i>SAISON Nadine</i>	
<i>DEROIN Brigitte</i>		<i>GUÉGAN Simone</i>	
<i>JAUNEAU Isabelle</i>	<i>Absente excusée</i>	<i>BEAUVAIS Jean- Pierre</i>	
<i>DESCHAMPS Pascal</i>	<i>Absent excusé</i>	<i>BOUILLON Jean- Philippe</i>	
<i>ROBIN Jean-Paul</i>	<i>Absent excusé</i>	<i>SEVESTRE Maryline</i>	
<i>AUGER Eric</i>	<i>Absent excusé</i>		